



## Refus de vente d un commercial

Par **yannilyes33**, le **01/10/2020** à **10:34**

Bonjour,

Je viens de monter ma société et travaille actuellement à trouver des fournisseurs-produits en direct pour éviter les marge successive des intermédiaires.

Concernant l'un d'entre eux, il refuse de nous vendre car un client plus important que nous lui interdit de travailler avec nous sous peine d'aller voir ailleurs. Est-ce un droit réel du fournisseur dans ce cas là, de nous refuser la vente de ses produits car cela entraîne une concurrence déloyale ?

Merci.

Par **P.M.**, le **01/10/2020** à **11:48**

Bonjour,

Un contrat de distribution exclusive entre deux entreprise est tout à fait légal...

Par **Visiteur**, le **01/10/2020** à **12:14**

Bonjour

Lien vers le site de la [\*\*Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes\*\*](#)

Par **P.M.**, le **01/10/2020** à **13:22**

Pour être plus précis sur les clauses de distribution exclusive, je vous propose [ce dossier...](#)